

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 75-896/SG/CG portant nomination de l'agent comptable de la Caisse des Prestations sociales et du Service médical inter-entreprises

n° 75-896/SG/CG

Ministère
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Date de publication
14 mai 1975

Numéro JO
n° 11 du 10/06/1975

Date du numéro
10 juin 1975

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Daniel Baert est nommé agent-comptable de la Caisse des Prestations sociales et du Service médical interentreprises du Territoire français des Afars et des Issas, en remplacement de Mme Raymonde Angignard, démissionnaire. Art. 2. — Le cautionnement de M. Daniel Baert est fixé à deux millions de francs Djibouti (2000 000 FD) pour la Caisse des Prestations sociales et à deux millions de francs Djibouti (2000 000 FD) pour le Service médical interentreprises. Art. 3. — Les dépenses afférentes à cet arrêté sont imputables aux budgets de la Caisse des Prestations sociales et du Service médical interentreprises. Art. 4 — Le présent arrêté prend effet à compter de la date d'installation de M. Daniel Baert.